

ATS CULLIGAN
Contrat de location et d'entretien

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De reconduire le contrat de location et d'entretien avec la société ATS CULLIGAN, 42 rue Ferdinand de Lesseps, 59130 LAMBERSART afin d'assurer la maintenance et les services des fontaines à eau.

Les périodes de facturation selon le détail ci-dessous :

- ▶ Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, le montant s'élève à 929.58 € HT soit 1 115.50 € TTC.

Reconduction annuelle selon la révision de prix indiquée à l'article 7 des Conditions Générales.

Fait à WAZIERS, le 20 MARS 2024
Le Maire,
Laurent DESMONS

